

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 mai 2015

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 325

présenté par

M. de Ganay, M. Hetzel, M. Ginesy, M. Door, Mme Marianne Dubois, M. Martin-Lalande,  
M. Abad, M. Taugourdeau, Mme Grosskost, Mme Louwagie, M. Dhuicq, M. Lurton, M. Reiss,  
M. Decool, M. Le Ray et M. Gest

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après le mot :

« électricité »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 29 :

« , sous réserve qu'il n'y ait aucun impact négatif sur l'emploi dans la filière nucléaire française ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Forte de ses 220 000 salariés, la filière nucléaire est la troisième filière industrielle de France, derrière l'aéronautique et l'automobile. Son grand dynamisme à l'exportation et le renouvellement de ses effectifs vont lui permettre de recruter 110 000 personnes d'ici 2020.

La filière nucléaire offre des emplois durables non délocalisables. L'attrition y est de 6 % (trois fois moins que la moyenne dans l'industrie). La France maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur de la production nucléaire, ce qui permet de capter une plus grande proportion des emplois. 1 Euro investi dans le nucléaire crée jusqu'à 3 fois plus d'emplois que dans une autre filière de production d'électricité.

Les perspectives de croissance pour les entreprises de la filière à l'international sont excellentes et pérennes. Les industriels français, sont reconnus internationalement, sur un marché en forte croissance, qui compte 430 réacteurs en exploitation (et clients en biens et services), et plus de 70 réacteurs en construction. L'ensemble de la filière exporte environ 6 milliards d'euros de biens et services.

Le présent amendement tend à assurer une transition énergétique garante de l'excellence de la filière nucléaire française et la pérennité de ses recrutements sur le sol national.